

Firminy le 15^e mars 1912



1814

Monsieur le Préfet,

Dans une assemblée générale extraordinaire tenue à St Etienne le 21 décembre 1911, et convoquée à cet effet, la « Mutuelle universitaire de la Loire » a modifié ses statuts et changé le titre de l'association. Elle se dénomme aujourd'hui « Solidarité universitaire de la Loire », ainsi que l'indiquent les deux exemplaires ci joints des statuts modifiés.

Réception déclarée
le 17 mars 1912
à M. Bernard
et Thomas pour la
comité de M. le
maire de Firminy

Conformément à l'article 1^{er} paragraphe trois, le siège social est au domicile du président qui réside à Firminy à l'école publique de garçons du quartier de St Pierre.

Depuis la déclaration que nous avons faite le dix octobre 1910, il n'y a pas eu de modification dans l'administration de notre association.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance